



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

COMMISSION DES ARBITRES

PV N°17- 27/06/2026

Présidence : Halidi SOULE

Présents : FAURE Noël, CHIRON Marc, Joel GRISONI, Christophe GERARD, Halidi SOULE

Absence Excusés : Daniel BARBOSA, Maxime BERSAN, Rémi DELMOTTE(CTDA), Enzo LEDUC, Grégory LA CARIA

Assiste à la séance : Joel GRISONI représentant le Comité Directeur

Absent non excusé : Patrice VIAL

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

SECTION : ADMINISTRATIF

DÉCISION N°54 du 27/06/2026 : Classement et affectation 2026/2027 :

Calcul final

Les classements de chaque catégorie sont définis par l'addition des points ainsi obtenus lors des évaluations pratiques et des évaluations théoriques. En cas d'égalité total lors du calcul de la moyenne, les arbitres seront départagés par la note du référent.

District 1

Arbitre	Cl Théorie	BARBOSA Daniel	CHIRON Marc	Classement	Affectation
BOLELLI Frederic	4	2	5	3	D1
CHABERT Jerome	7	8	13	10	D1
CREPIN Cyril	3	12	4	7	D1
EL BALGHITI Hamid	12	5	10	9	D1
FAURE Patrick	10	4	11	8	D1
GUTIERREZ Julien	1	7	6	4	D1
LAOUADI Salah	13	13	9	13	D2
MAADOUR Abdel	11	11	8	11	D1
MICHEL Florian	5	6	3	5	R3*
OUCIEF Messaoud	6	3	1	1	R3**
OULHACI Ramzi	9	9	12	12	D2
OULHACI Sami	8	1	2	2	D1
RICHAUD Laurent	2	10***	7	6	D1

*R3 Examens candidat libre

**R3 En application de l'article 13 du RI de la CDA, avis favorable et condition respectés pour l'accès de Monsieur OUCIEF Messaoud en R3, informations transmises à la CRA

***Erreur d'écriture sans conséquence au classement générale.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

District 2

Arbitre	Cl théorie	FAURE Noel	GERRARD Christophe	Classement	Affectation
AIT EL MADANI Daoud	14	3	13	12	D2
BODJI Pierre	7	7	8	6	D2
BOREL Michel	10	4	11	8	D2
BOUNADJA Mohamed	3	5	10	4	D2
CHERRIER Claude	5	6	5	3	D2
CHOUABIA Maydi	2	1	1	1	D1
DAFRE Romain	4	12	7	7	D2
HERMINE Olivier	13	8	9	13	D3
HIS Mathieu	9	13	4	10	D2
ILLIANO Christian	6	10	12	11	D2
JAUFFRET Mathis	8	11	2	5	D2
LA CARIA Gregorie	1	2	3	2	D1
MAURICE Christophe	12	14	14	14	D3
SMAALI Kadeffi	11	9	6	9	D2

DISTRICT 3

Arbitre	Cl théorie	GERRARD Christophe	SOULE Halidi	Classement	Affectation
BENSAYAH Miguel	3	5	5	5	D3
DAHANE Youcef	5	1	2	1	D2
DAUVERGNE Nicolas	7	4	1	4	D2**
DOS SANTOS Joao	4	3	4	3	D2**
BAYONNA Ange	8	7	7	6	D3
GAMMELLA Thomas	1	NO	NO	NC	D3*
KHEDIM Djamel	10	NO	NO	NC	D3
KHEDIM Habib	9	No	NO	NC	D3
OUCHEN Ghazi	6	2	3	2	D2
RIBEIRO DE SOUSA Mar	2	NO	NO	NC	D3
SAIDI Mourad	11	6	6	7	D3

*Décision n° 32 promotion accélérée à mi saison

**4 montées en raison de D2 à 16 équipes

NO : Non observé

NC : Non classé



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

District 4

Arbitre	Théorique	Pratique	Classement	Affectation
AIT BELLA Yassine	4	1	1	D3
BLIGNY Alexis	NR	6	NC	D4
BOISSET Anthony	1	4	2	D3
FACHTALI Magid	NR	NO	NC	D4
FERRATI Alicia	5	NO	NC	
JOLO Remy	2	5	4	D4
LOUNIS Fares	3	3	3	D4
POL Grégory	NR	2	NC	D4
SAADANE Malik	NR	NO	NC	D4

NR : Non réalisé

NO : Non observé

NC : Non classé

Assistant District 1

Arbitre	Théorie	GERRARD Christophe	FAURE Noel	Classement	Affectation
AABID Mehdi	3	2		3	AD1
BAUDVIN Christophe	1		2	2	AD1
BEN TAHAR Messaou	7	3		5	AD1
DEWAELE Bruno	6	NO	NO	NC	AD1
FACHTALI Mustapha	NR	1		NC	AD1
GUERFI Kamel	NR	NO	NO	NC	AD1
JEACOMINE Nicolas	4	NO	NO	NC	AD1
LAAMRI Driss	NR	NO	NO	NC	AD1
LAOUADI Cherif	NR	NO	NO	NC	AD1
LEROY Didier	2		1	1	AD1*
PETITJEAN Steven	5		3	4	AD1

*Vu l'article 13 du RI de la CDA et paragraphe 4 aucun arbitre assistant n'a eu le minimum théorique de 65/100, de ce fait aucun monter en AR3.



PÔLE ADMINISTRATIF & FINANCIER

JAD

Arbitre	Affectation
ALDEBERT Perceval	JAD
CHABERT Louca	JAD
BEAGUE Jason	Stagiaire*
CUPILLARD Leon	JAD
JAMU Ali	JAD
OLIVE Alessandro	JAD
POULAT Yanis	JAD
TAMAGNA Melvil	Arrêt
LAAMRI Amin	Candidat JAL
BESNARD Nathan	Candidat JAL
BESNARD Nolan	Candidat JAL

***Stagiaire pas eu d'observation**

DÉCISION N°55 du 27/06/2026 : Changement de filière :

La CDA enregistre la volonté de l'arbitre Driss LAAMRI de réintégré l'arbitre central pour la saison 2026/2027 au vu de l'article 17 et paragraphe 2 du Règlement intérieur de la CDA. Il est classé arbitre D1.

La CDA donne un avis Favorable.

DÉCISION N°56 du 27/06/2026 : Changement de filière :

La CDA enregistre la volonté de l'arbitre Christophe MAURICE de devenir arbitre assistant spécifique AD1 pour la saison 2026/2027 au vu de l'article 17 du Règlement intérieur de la CDA.

La CDA donne un avis Favorable.

La CDA vous souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous.

Prochaine réunion sur convocation

President

Halidi SOULE